



## 15ème législature

<b>Question N° : 18984</b>	De <b>M. Jean-François Portarrieu</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports par eau	<b>Tête d'analyse</b> > Transport fluvial	<b>Analyse</b> > Transport fluvial.
Question publiée au JO le : <b>16/04/2019</b>		

### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur le transport fluvial et plus particulièrement d'un projet de création d'une interprofession de transport fluvial qui serait à l'identique de ce qu'il se fait dans les milieux agricoles. En effet, il semble que le Gouvernement ait missionné le préfet François Philizot à ce sujet, ce dernier ayant rendu un rapport après avoir consulté des professionnels du transport fluvial. Or il semble qu'aucun groupement de professionnels du transport fluvial de passagers du sud et de l'ouest n'ait été consulté ou informé de cette démarche. Ceux-ci, au-delà de leur non-participation aux discussions, s'inquiètent de ce projet qui serait accompagné, selon eux, par la disparition de la CNBA, établissement public représentant le transport fluvial de marchandises, et entraînerait de nombreux coûts pour les transporteurs. Ils souhaiteraient pouvoir être associés à la mise en œuvre de ce projet pour apporter leur connaissance dans ce domaine et se préparer. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet et avoir des précisions sur l'avancée d'un tel projet et les modalités de sa mise en œuvre.